

Strasbourg, 20 Juin 2015

Les épouses dans le diaconat, quel partenariat ?

En préambule à cette intervention, j'aimerais faire trois remarques.

La première est plutôt un rappel pour préciser que la grande majorité des diacres sont mariés, en France tout au moins, et que la décision de rétablir le diaconat qui nous vaut aujourd'hui cette belle fête à Strasbourg a fait réapparaître la figure d'épouse de clerc qui avait progressivement disparu avec la réforme grégorienne imposant le célibat aux prêtres de l'Église latine. Ainsi l'Église a ouvert un chapitre nouveau et l'épiscopat, les catholiques, les diacres eux-mêmes, s'aperçoivent que la place des épouses de diacres n'est balisée que par très peu de repères antérieurs.

Ce rappel étant fait, je n'oublie pas pour autant les diacres célibataires et les diacres veufs, j'aurai d'ailleurs l'occasion de les évoquer au cours de mon propos.

Je parlerai donc des épouses dans le diaconat français, tout en sachant que les situations ne sont pas toujours transposables d'un pays à l'autre, pour des raisons diverses, c'est ma deuxième remarque.

Ma troisième remarque concerne le titre de cette communication.

À vrai dire, cela ne vous aura certainement pas échappé, le titre que j'ai choisi -« **Les épouses dans le diaconat, quel partenariat ?** »- ne laisse pas de place au doute : qu'on l'admette ou non, il existe bien un partenariat des épouses dans le diaconat et cette affirmation je l'argumenterai dans une première partie.

Cependant, mon titre se trouve complété par un point d'interrogation, ce qui laisse entendre que les formes de partenariat sont diverses, les modalités variées. Ce sera le second axe de ma réflexion qui développera schématiquement trois modalités de partenariat d'épouses.

Cela étant dit, je viens d'annoncer un plan qui me laisse 7 minutes pour développer chacun des quatre points annoncés ; autant dire que l'exercice est difficile alors, ne perdons pas de temps.

1. *Il existe bel et bien un partenariat des épouses.*

En quoi et comment est-on fondé à faire ce genre d'affirmation ? La raison est simple et complexe à la fois : on aime à dire que les épouses se situent **à la fois au dedans et au dehors** du diaconat, mais quels arguments peut-on avancer pour justifier un partenariat ? Je me limiterai à en citer deux qui me paraissent s'imposer assez naturellement.

Premier argument :

Même si c'est le conjoint qui se trouve directement concerné par le diaconat qui s'inscrit dans l'histoire du couple, après le mariage, il n'empêche que le diaconat s'inscrit aussi dans l'histoire personnelle de l'épouse et, sur ce point, les épouses soulignent souvent cet écart qui existe entre leur choix libre du mariage, et l'accueil –ou parfois, le non-accueil- du diaconat, ce qui leur fait dire : *« Le mariage, je l'ai choisi, le diaconat, je l'accepte. »*

De fait, chronologiquement c'est bien le mariage qui est le premier posé, le diaconat lui est postérieur ; du reste, souvent l'Église prend implicitement en compte cette considération lorsqu'elle a la sagesse d'adresser l'appel au couple, car l'engagement du diacre est tellement important qu'il est indispensable que le couple s'engage comme couple, librement, lucidement.

Le deuxième argument que j'avancerai découle du précédent :

En effet, dans une certaine mesure, on peut dire que le statut matrimonial détermine l'appel au diaconat, que le statut matrimonial enracine l'aventure diaconale que Dieu propose à certains. Je m'explique :

Si l'Église appelle tel homme au ministère diaconal, c'est parce qu'il est *ce qu'il est, qui il est*, en étant le mari de cette épouse-là. Le mariage, parce qu'il est relation avec cette épouse-là, l'a fait devenir ce qu'il est. Cet homme est ordonné avec tout ce qui constitue sa personne et c'est cet homme-là que l'Église appelle et sur qui elle compte. Un autre mariage aurait fait de lui une personne différente et alors, il n'est pas certain que l'Église lui aurait confié un ministère diaconal.

On comprend, par conséquent, que la relation du diacre avec son épouse à-travers son engagement conjugal va nécessairement colorer son ministère. L'ordination diaconale n'introduit pas de rupture, du moins, elle ne le doit pas. Dans cette nouvelle configuration où l'époux est devenu diacre, l'un continue de trouver sa nourriture dans l'autre, et réciproquement, sans cesser de grandir ensemble, comme s'il s'agissait d'une inter-fécondation. Devenu diacre notre mari n'est pas époux en semaine et clerc le samedi et le dimanche, sinon on risque de se trouver dans une forme de schizophrénie.

Cette inter-fécondation, les diacres veufs en témoignent eux aussi lorsqu'ils parlent de leur ministère, en évoquant la présence dans l'absence de leur épouse.

Tous les couples le savent, dans le mariage, au cœur du *tout ensemble* et du *soi*, l'harmonie se cherche toujours entre les partenaires. En tout cas, avec leur singularité propre, les conjoints s'appliquent à s'accorder ou, du moins, tendent-ils vers cet accord qui ne gomme pas les différences mais les articule pour que chacun donne le meilleur de lui-même, et cela dans un rapport de symétrie.

Or, avec l'irruption du diaconat, le rythme conjugal se trouve doublé d'un nouveau rythme, asymétrique celui-là, le rythme diaconal, ces deux rythmes étant eux-mêmes croisés par bien d'autres, qu'il s'agisse du rythme familial, professionnel, amical, social... Bref, au creux de la dynamique du couple, cette forme d'asymétrie dans le partenariat peut être ou devenir l'occasion, sinon la cause, de déséquilibres et dès lors de réajustements.

J'ai annoncé trois modalités de partenariat mais avant de les développer et puisque je viens de parler du mariage, je voudrais dire quelques mots sur la posture de certaines épouses qui considèrent que le diaconat de leur époux, « *c'est dans la suite du mariage* », comme si cela allait de soi, en somme une forme de partenariat que j'appellerai *mécanique*. Dans cette posture, l'épouse fait de son *oui* à l'ordination un second *oui* du mariage. Or, il n'y a aucun automatisme avec le mariage, il n'y a rien à ajouter au *oui* du mariage, ce *oui* est dit une fois pour toutes et rien n'y manque.

Alors, les épouses partenaires, mais comment, c'est ce que je développerai maintenant dans cette seconde partie.

2. Un partenariat oui, mais sous quel(s) mode(s) ?

Dans le diaconat, seul l'époux est ordonné et il y a, de sa part, un engagement personnel par rapport à l'Église que ne fait pas l'épouse. Sous cet angle, l'épouse se situe au dehors du diaconat.

S'ensuivent donc différentes manières de se situer comme épouse, depuis l'engagement total de l'épouse qui se met au service du diaconat de son mari jusqu'à celle qui insiste sur l'autonomie respective, en passant par le rôle de gardienne de l'équilibre familial et de l'agenda.

On le devine facilement, le prisme est large mais, pour la clarté de mon propos, je distinguerai schématiquement trois types de partenariat, les deux premiers que je regroupe sous la formule du « ***tout ou rien*** » et le troisième que j'appellerai un « ***partenariat raisonné et assumé*** ».

Deux premiers modes : un partenariat du « tout ou rien ».

Lors d'une rencontre avec des épouses, l'une d'elles définissait le diaconat d'une façon imagée, je la cite : « *le parcours vers le diaconat, c'est un peu comme un voyage en train. Nous sommes dans le train avec notre mari. Le jour de l'ordination, on arrive en gare. Tout le monde descend. Puis nos maris remontent dans le train, et nous, nous restons sur le quai...* » Chacun, chacune se situera par rapport à cette image, mais à partir de là, on peut assez facilement identifier deux positions d'épouses qui, si elles sont diamétralement opposées, sont toutes les deux marquées comme un partenariat qui ne me semble pas juste, le partenariat du « tout ou rien ».

Commençons par « le tout ».

Pour certaines, au cœur d'une histoire commune, l'appel à un seul est parfois difficile à accepter, difficile à vivre. Cette difficulté peut inviter à travailler, à creuser la nature du *oui* que donnent les épouses dans leur réponse à la question que leur pose l'évêque, le jour de l'ordination : cette réponse est-elle de l'ordre de l'acceptation ? Ou bien de la permission ? Une résignation ? Une démission ? S'agit-il d'une concession ? Ou encore d'une promotion ? D'une adhésion ? Voire une réponse composite...

En tout cas, chez certaines épouses, cette asymétrie dans le diaconat renforce chez elles un immense désir de tout faire avec l'époux, affermit le sentiment du « couple expert » avec les pièges qu'on peut y associer, et parmi d'autres, celui qu'Alphonse Borrás appelle « le danger de la vitrine ». « Elles [les épouses] se surexposent dans la sphère publique par un activisme frénétique du couple ou, plus grave, par une exigence d'exemplarité »¹. On peut alors parler d'un ministère diaconal par délégation, voire par procuration, dans lequel l'épouse est sans cesse *en représentation* pour se comporter en « *modèle du troupeau* »². Ici, le piège n'est pas dans l'exigence spirituelle mais dans le souci de l'image -son image, leur image- en vérité, à l'inverse du service authentique de l'autre, on est plutôt du côté du service de soi, voire de l'auto-promotion. Car tout le paradoxe est là : le diaconat engage à la fois un *goût* pour le service, mais aussi un véritable *désintéressement* dans le service, qui doit être assuré dans l'humilité et en vérité. Or, une sur-assurance risque de faire percevoir le couple comme un « maître » plutôt qu'un « serviteur », et ce mode de partenariat, au reste théologiquement incorrect, fausse la compréhension juste du diaconat et biaise sa bonne réception.

Autrement dit, il est clair qu'avec l'ordination diaconale de son époux, la vocation de l'épouse ne se trouve pas comme amalgamée, incorporée à celle du conjoint. Du reste, on est conduit à

¹ Alphonse BORRAS, *Le diaconat au risque de sa nouveauté*, Lessius, Bruxelles, 2007, p.198.

reconnaître qu'une forte majorité des épouses de diacres ne se range pas du côté de celles qui pensent que lorsqu'on épouse un violoniste, on peut jouer dans l'orchestre !

Enchaînons avec le rien, c'est plus rapidement évoqué mais pas plus adapté, me semble-t-il.

À l'inverse de cette posture qui consiste à se mettre en première place, il y a la position contraire des épouses qui réagissent comme les écrevisses, à reculons, en s'effaçant. Du reste, il y a quelques années, une enquête a montré une tendance forte des épouses engagées en Église à se désengager après l'ordination de leur époux. Or, si les épouses se situent au dehors du diaconat, cela ne veut pas dire qu'elles soient dans la coulisse, dans le retrait, l'effacement ou la transparence car, comment et où Dieu les rejoindrait-il si elles sont dans l'évitement d'elles-mêmes ? Pourquoi l'épouse devrait-elle rester la figure de l'ombre, hors du regard ou comme dans l'angle mort de la vision de l'institution ?

Les épouses se trouvent finalement associées au diaconat dans un rapport singulier ; elles le sont en tant qu'épouses d'abord, en tant que chrétiennes ensuite et enfin en tant que femmes dont les maris sont devenus diacre, ce qui les situe, *de facto*, à la croisée du conjugal, de l'ecclésial et de l'ecclésiastique, à un carrefour où elles sont appelées à s'ajuster, le verbe étant à prendre dans son double sens : trouver leur place *juste* mais aussi *être justes* avec elles-mêmes c'est-à-dire en vérité avec elles-mêmes pour que non seulement le diaconat soit vivable mais qu'il fasse vivre l'un et l'autre dans le couple.

Ce qui nous amène à la troisième modalité : le partenariat raisonné et assumé.

Comment s'ajuster à cette place particulière ? Certains auront peut-être le sentiment qu'on tourne autour de la question mais l'on sait qu'elle ne peut certainement pas appeler de réponse univoque tant les situations sont variées et les épouses diverses.

Par ailleurs, la notion de partenariat est d'autant plus difficile à définir et à circonscrire que, de façon plus ou moins consciente, on garde la référence du ministère ordonné au célibat.

On peut néanmoins tenter d'apporter quelques éléments de réponse qui permettront d'envisager une collaboration distincte et distinctive.

Premier élément :

Le diaconat d'un homme marié peut être accueilli par son épouse comme une invitation que Dieu lui fait d'accepter de se laisser choisir elle aussi, comme si, dans cet imprévu de Dieu, l'Esprit lui faisait le don d'un surcroît de vocation pour elle-même qui partage sa vie avec celui qui engage toute sa personne au service de l'Église.

Deuxième élément :

Situées comme elles le sont au dedans et au dehors du diaconat, les épouses font l'expérience de la liberté qui les rend capables de prendre du recul, de la hauteur par rapport au ministère et, sur ce point, la distance que l'épouse expérimente par rapport au

ministère diaconal l'amène à « *exercer de façon reconnue et sereine son droit baptismal à ce que le ministère de son époux ne se dénature pas, et se réajuste en permanence, quitte à résister aux pressions inévitables des circonstances actuelles de pénurie pastorale* ». Le regard distancié que pose l'épouse par rapport au ministère peut l'amener à recentrer sur l'essentiel, à pointer le sens ou le manque de sens de tel ou tel engagement que prend le diacre surtout dans les moments où les sollicitations sont trop nombreuses et demandent à être hiérarchisées. Car le temps donné pour le diaconat ne doit pas apparaître comme volé aux autres, épouse, famille, amis... L'extériorité de l'épouse doit lui permettre de poser les questions qui peuvent se révéler décisives pour l'équilibre du couple, pour l'épanouissement de la famille. Donner au couple et à la famille la priorité que l'un et l'autre sont en droit d'attendre ne doit pas entraîner de culpabilité, le ministère diaconal ne doit faire de tort ni à l'un ni à l'autre, sinon le diacre est un bien pâle témoin, voire un contre-exemple. Hélas, nous connaissons tous des couples où le diaconat a envahi, submergé, et largement débordé le mariage qui a fini par faire naufrage.

Troisième élément :

Les épouses acceptent de se laisser choisir. Elles font l'expérience d'un choix de confiance qui les amène à croire que leur époux compte sur elles pour préserver les équilibres, son propre équilibre à lui autant que le leur.

Mais l'équilibre étant instable par définition, il doit toujours être réajusté et, pour cela, il faut du souffle. Or, si dans le couple, l'un se sent à bout de souffle, il doit pouvoir compter sur l'autre, comme pour respirer avec deux poumons !

Quatrième élément :

Le partenariat ajusté à chacune peut nourrir l'audace qui pousse vers le large, entraîne vers l'inconnu, enclenche un dynamisme nouveau qui secoue les rythmes, les routines, les acquis, les certitudes et les habitudes.

L'audace permet d'éviter « *l'esprit de boutique* », l'audace des épouses redit toujours les attentes

des hommes et des femmes en rappelant à l'Église, mais aussi à leurs époux, qu'ils sont envoyés au monde, en tenue de service, qu'ils doivent franchir les seuils des églises et sortir car l'Église n'a pas de sens si elle ne s'occupe que d'elle-même.

L'audace des épouses permet enfin de réfléchir la place de l'épouse du diacre dans ce qu'elle est signe pour le monde, le signe fort d'une Église ouverte aux différences. Au reste, quelle expression d'Église lit-on à travers la figure du diaconat ? Au regard de la société, le diaconat plonge l'Église, par l'expérience du diacre marié et de son épouse, au cœur des joies et des difficultés des familles, la rendant plus proche du monde. Or, lorsque les épouses sont absentes, nous sommes dans une Église qui ne voit que d'un œil.

Que retenir en conclusion ?

Premier point : cette réflexion autour du partenariat des épouses était-elle possible il y a quelques années, à une époque où, dans le diaconat, l'on recommandait « d'écouter les silences des épouses » ? Ce n'est pas si sûr !

Deuxième point : les épouses ne sont pas aphones, elles ont des choses à dire et des choses à vivre, comme une réponse à l'invitation du pape François qui encourage à approfondir la théologie du féminin, qui invite « à élargir les espaces pour une présence féminine plus incisive dans l'Église ... dans les divers lieux où sont prises des décisions aussi bien dans l'Église que dans les structures sociales ».

Troisième et dernier point qui, pour moi, est le point central, cet encouragement ne serait-il pas aussi un recommencement en fidélité aux attitudes et aux gestes que Jésus a montrés à l'égard des femmes tout au long de son ministère terrestre, un recommencement que je qualifierais de *rétro-innovation*, un néologisme à mettre en œuvre de manière urgente dans le monde d'aujourd'hui.

Marie F Maincent
Strasbourg
20 juin 2015

[Cliquer ici](#) pour revenir sur le site diaconat.catholique